

Zeitschrift: L'ami du patois : trimestriel romand
Band: 5 (1977)
Heft: 1

Artikel: Vers la VIème Fête romande et valdôtaine des patois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-237726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VERS LA VIÈME FÊTE ROMANDE ET VALDÔTAINE DES PATOIS

Le Conseil des Patoisants romands s'est réuni à Lausanne, dans un salon du Buffet de la gare, sous la présidence de M. Paul Burnet, pour s'entretenir de la fête romande et valdôtaine des patois, qui aura lieu le 28 août 1977, à Mézières (VD). Il a tout d'abord élu comme secrétaire-caissier, M. Jules Reymond, à Denges, en remplacement de M. Jean Brodard de La Roche FR., qui s'est retiré. M. Burnet a fait ensuite l'éloge de son prédécesseur, M. Louis Page de Romont, qui a su mettre tout le monde à l'aise. M. Burnet annonce son intention de ne demeurer qu'un ou deux ans à la présidence, afin de passer la main suffisamment tôt à l'Association du Jura, qui organisera la fête de 1981. Du Jura, précisément, nous parvient une réjouissante nouvelle, à savoir que le patois est inscrit dans la Constitution du futur canton. Cela va donner certainement un appui sérieux au vieux langage, qui va retrouver une nouvelle vigueur. Des cours de patois sont déjà organisés, notamment à Moutier.

Notre situation financière est satisfaisante. Notre fortune s'élève, en gros, à 9700.-- fr., ce qui nous permet d'organiser la fête de Mézières sans trop de soucis. L'association fribourgeoise nous a versé 500.-- fr. et celle du Valais 250.-- fr. Un versement probable est aussi annoncé du Jura, qui va constituer un nouveau comité.

Calendrier des opérations du concours. M. Schüle, directeur du Glossaire, président du Jury romand, enverra une circulaire contenant ses inscriptions, aux présidents des jurys cantonaux ; ceux-ci seront convoqués, par la même occasion, à une conférence qui aura lieu le samedi 2 avril. Les travaux jugés devront être remis à la fin du mois de mai au jury romand. Quant aux récompenses, le choix n'est pas encore fixé. Le comité d'organisation a été invité à faire un budget, afin d'arriver à une somme globale.

Fête de Mézières. Le Conseil et les délégués se réuniront, la veille déjà à 14.00 h. probablement au château d'Oron, afin de prendre les dernières décisions. A 17.00 h. aura lieu, à Mézières, au Grenier de la Fontaine, le vernissage de l'exposition dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

La fête elle-même, se déroulera, le dimanche 28 août, comme nous l'avons publié dans ce numéro. Le problème du culte et de la messe a présenté quelques difficultés. Finalement, il a été décidé d'avoir une messe basse, à 9.00 h., qui sera suivie, à 9.30 h. d'un service religieux au temple, présidé par un prêtre et un pasteur.

Tous pourront y prendre part. A 11.00 h., ce sera la distribution des prix du concours et la proclamation des mainteneurs du patois. On entendra le rapport de M. Schüle, sur les résultats du concours. A midi, dîner dans les restaurants et cafés de l'endroit, avec des menus et des prix identiques. A 14.00 h. réunion dans la grande salle, pour entendre divers discours et les productions des sociétés, qui devront mettre l'accent sur le patois et non sur des danses folkloriques, battements de tambours, etc. Des chœurs seront les bienvenus de façon à donner l'image d'un véritable concert. Vingt minutes seront à la disposition de chaque Association. C'est dire qu'une pièce de théâtre éventuelle ne devra pas dépasser ce laps de temps. Une collation, avec des spécialités vaudoises, sera servie vers 17.00 h. Les sociétés éloignées devront dire, en s'annonçant, si elles désirent un menu plus copieux.

L'AMI DU PATOIS, qui paraîtra au début d'août, publiera un programme détaillé de la manifestation. Il n'y aura ni carte, ni livret de fête, mais une simple feuille qui donnera les renseignements nécessaires.

Nous avons reçu une soixantaine de travaux, non compris ceux de la vallée d'Aoste, qui seront jugés là-bas. Maintenant, la parole est aux divers jurys, qui ont du pain sur la planche.

